



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 21 juillet 2020 au 24 août 2020 inclus (35 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la société EUROVIA Poitou Charente Limousin, relatif à la demande de renouvellement pour l'exploitation et l'extension de la carrière du Sapinier sur le territoire des communes de Dampniat et d'Albignac.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière pour une durée de 30 ans avec extension d'une superficie de 9,41 ha (1,41 hectares sur la commune de Dampniat et 8 hectares sur la commune d'Albignac), et dont 0,79 ha concernés par une procédure de défrichement.

La demande d'autorisation recouvre :

- une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- une déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ;
- une demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier.

Monsieur Rémi GENDRE, responsable qualité sécurité environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et un résumé non technique sera tenu à la disposition du public, du 21 juillet 2020 au 24 août 2020 inclus :

– sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

– en mairies de Dampniat (19360) et d'Albignac (19190) aux heures d'ouverture des services :

– La mairie de Dampniat située 5024A, rue Auguste Taurisson :

les lundi et mercredi : de 10h00 à 12h30

le mardi : de 09h00 à 11h30 et de 13h00 à 17h00

les jeudi et vendredi : de 09h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h15

– La mairie d'Albignac située Le Bourg :

lundi, mardi, vendredi : de 09h00 à 12h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

– consigner ses observations sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairies de Dampniat et d'Albignac,

– adresser ses observations au commissaire enquêteur :

◦ par correspondance à la mairie de Dampniat, siège de l'enquête (adresse postale : 5024A, rue Auguste Taurisson, 19360 Dampniat) ;

◦ par courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet de EUROVIA PCL).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

– En mairie de Dampniat située 5024A, rue Auguste Taurisson :

le mardi 21 juillet 2020, de 10h00 à 12h00 ;

le lundi 24 août 2020, de 10h00 à 12h00.

– En mairie d'Albignac située Le Bourg :

le lundi 10 août 2020, de 10h00 à 12h00.

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies de Dampniat et d'Albignac pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société EUROVIA Poitou Charente Limousin, Monsieur Olivier LANDIECH, Chef d'agence de Tulle, n° de téléphone : 05.55.26.98.98 – courriel : [tulle@eurovia.com](mailto:tulle@eurovia.com).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le

29 JUIN 2020

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Matthieu Doligez